Projet de nouvel hôpital de Tarbes-Lourdes

L’avenir du site actuel de Lourdes

Lourdes – Atelier du 12 juin 2024

Concertation préalable du public

13 mai – 13 juillet 2024

La concertation préalable du public

L'hôpital commun :
un projet essentiel pour tout le département

Volonté de concerter largement :
tous les territoires et tous les publics

Saisine de la Commission nationale du débat public
par le Centre hospitalier et le Conseil départemental

La concertation est « garantie » par des tiers : CNDP / garants

La CNDP
(Commission Nationale du Débat Public)
qu'est-ce que c'est ? :

Une Autorité Administrative Indépendante

LA commission nationale du débat public CNDP
MA PAROLE A DU POUVOIR

AUTORITÉ

Habilitée à prendre des décisions en son nom propre

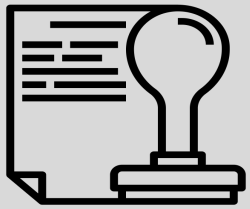

ADMINISTRATIVE

Institution publique

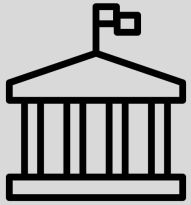

INDÉPENDANTE

Ne dépend ni des responsables des projets, ni du pouvoir politique

La CNDP défend un droit :

Toute personne a le droit […] ***d'accéder aux informations*** *relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de* ***participer à l'élaboration*** *des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.*

Article 7 de la Charte de l'Environnement
rendue constitutionnelle en 2005

Un droit qui sert à quoi ?

A débattre du bien fondé des projets <u>avant</u> que des décisions irréversibles ne soient prises

Pourquoi ce projet ?

A débattre des conditions à réunir pour sa mise en œuvre

Comment ?

A débattre des caractéristiques du projet, de ses impacts sur l'environnement, du moyen de les éviter, de les réduire ou de les compenser

À quelles conditions ?

A permettre l'information et la participation de tous et de toutes, tout au long de la vie du projet.

Du suivi dans le temps

Les 6 principes de la CNDP (valeurs)

INDÉPENDANCE
Vis-à-vis de toutes les parties prenantes

NEUTRALITÉ
Par rapport au projet

TRANSPARENCE
Sur son travail,
et dans son exigence vis-à-vis du responsable du projet

ARGUMENTATION
Approche qualitative des contributions, et non quantitative

ÉGALITÉ DE TRAITEMENT
Toutes les contributions ont le même poids, peu importe leur auteur

INCLUSION
Aller à la rencontre de tous les publics

Les missions des garants

. ***Art. L121-17 du CE : en position de conseils,*** *ils formulent, à l'issue de leur étude de contexte, des* ***préconisations ou recommandations à la MO*** *concernant l'****information*** *et la* ***participation*** *du public,*

. **Dans le délai d'1 mois après la concertation préalable,** ils en réalisent un **bilan** et résument la façon dont elle s'est déroulée, notamment au regard de leurs préconisations, synthètisent l**es observations présentées** en mentionnant, le cas échéant, **les évolutions du projet qui résultent de la concertation préalable.**

. Ce bilan, après échange avec la CNDP, est transmis à la MO qui le publie sans délai sur le site de la participation. (Ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique).

. La concertation préalable s'achève avec la transmission à la CNDP des réponses du MO aux demandes des garants dans leur bilan (dans les 2 mois), également transmises aux services de l'Etat et publiée sur le site internet du MO.

. Le bilan de la concertation préalable est également rendu public par les garants sur le portail CNDP à compter de la fin de la concertation.

L'étude de contexte des garants

1 - **Sur la période du 21 novembre 2023 au 26 janvier 2024 :**

- 100 personnes rencontrées et/ou contactées,
- Usagers/citoyens, représentants 60 structures, institutions, personnalités, milieux associatifs, syndicats, partis politiques, représentants des personnels hospitaliers, professionnels de santé, représentants de collectivités territoriales, élus, services de l'Etat...

2 - A la suite de cette **étude de contexte,** nous avons transmis nos enseignements et préconisations fin janvier 2024, pour la mise en place de la concertation préalable par la MO,

3 – Nous produirons un bilan en fin de concertation (1 mois) transmis à la fois à la MO et à la CNDP, mesurant notamment l'écart entre le processus mis en place par la MO et nos préconisations.

4 – L'ensemble sera mis en ligne sur les portails MO et CNDP.

La Concertation Préalable

. Au titre de l'art. L 121-15-1 du Code de l'Environnement :

. « Elle doit *permettre de débattre de* ***l'opportunité****, des* ***objectifs*** *et des* ***caractéristiques*** *principales du projet .../... des* ***enjeux socio-économiques*** *qui s'y attachent ainsi que de leurs* ***impacts significatifs sur l'environnement*** *et* ***l'aménagement du territoire****.*

. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de ***solutions alternatives****, et y compris de son* ***absence de mise en œuvre****.*

. Elle porte aussi sur les ***modalités d'information et de participation du public*** *après la concertation préalable...* "

et ce jusqu'à l'enquête publique.

Concertation préalable sur le projet de nouvel Hôpital Tarbes–Lourdes

Garants CNDP – Contacts :

Virginie Allezard
virginie.allezard@garant-cndp.fr

Gilles Faure
gilles.faure@garant-cndp.fr

CNDP - Garants de la concertation
244 boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Participer du 13 mai au 13 juillet 2024

16 registres papiers
(accueil des 2 hôpitaux, CD65, agglo, mairies)

Registre numérique
et informations pratiques sur
www.ch-tarbes-lourdes.fr

22 temps d'échanges
avec les porteurs du projet, en différents formats

Pourquoi cet atelier ?

L'avenir du site actuel de Lourdes

Lourdes – Atelier du 12 juin 2024

Notre situation actuelle

Tarbes

Médecine
chirurgie
obstétrique

Lourdes

Médecine
chirurgie

- 2 hôpitaux distants de seulement 25 km
- Activités en doublon
- Locaux vieillissants
- Difficultés financières,
  coûts élevés pour la maintenance
- Inadaptation aux évolutions de la santé
- Volonté de doter le territoire d'un hôpital performant, support du groupement hospitalier de territoire (GHT)

Notre hypothèse de travail

- Regroupement des activités sur un site unique, à Lanne
  - Équipement plus moderne
  - Optimisation du parcours de soin
  - Optimisation de la logistique
  - Création de lits de gériatrie à L'Ayguerote et Labastide
- Fermeture des 2 hôpitaux actuels

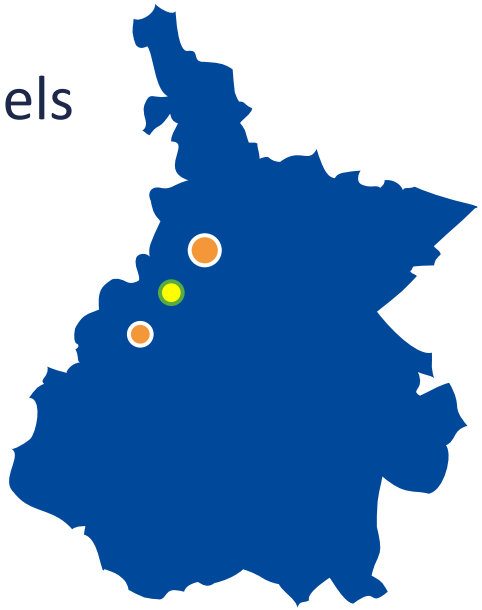

Caractéristiques du site

L'avenir du site actuel de Lourdes

Lourdes – Atelier du 12 juin 2024

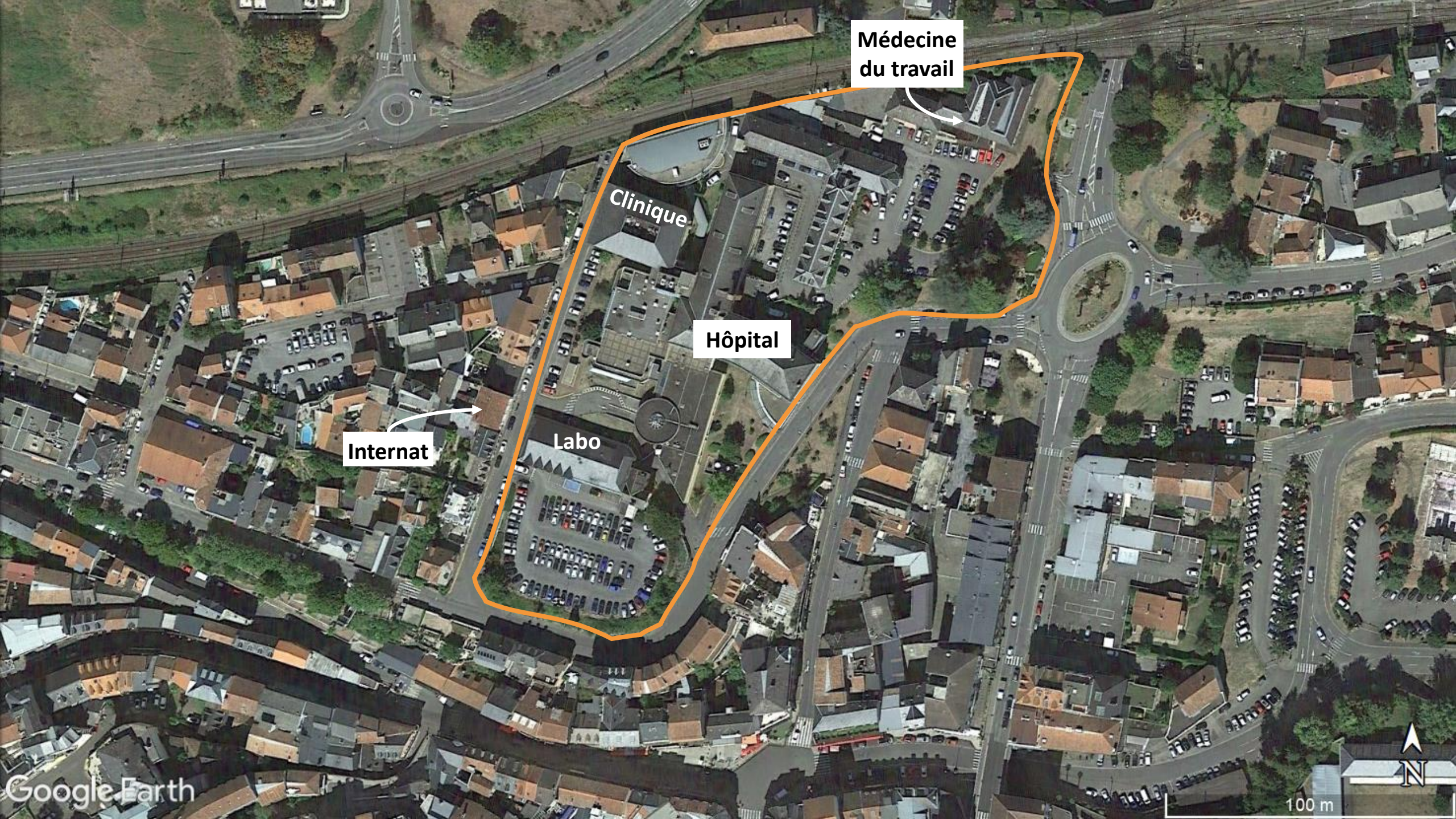
Médecine du travail
Clinique
Hôpital
Labo
Internat
Google Earth
100 m
N

Les caractéristiques de l'hôpital

Site en cœur de ville

Construction échelonnée du 19e siècle à la fin des années 90

2 bâtiments distincts, dont l'un inscrit à l'inventaire supplémentaire des bâtiments historiques

État globalement satisfaisant mais ne permettant pas d'optimiser l'organisation des soins

Activités conservées sur le site de Lourdes

- Projet de Centre de Santé initialement prévu au pavillon Bouriot déporté pour raisons techniques vers la rue de Langelle
- Piste de travail - objectif de maintenir une offre de santé : unité psychiatrique et médico-sociale

A noter dans le cadre du **Plan Avenir Lourdes**

- Un schéma directeur urbain en cours qui permet d'écrire le projet de la ville et des réaménagements pour l'avenir, notamment pour ce site
- Echanges réguliers avec des investisseurs intéressés pour développer des activités sur Lourdes (recherche de sites, de friches, …) = *Université de la Ville de Demain*

La problématique sismique

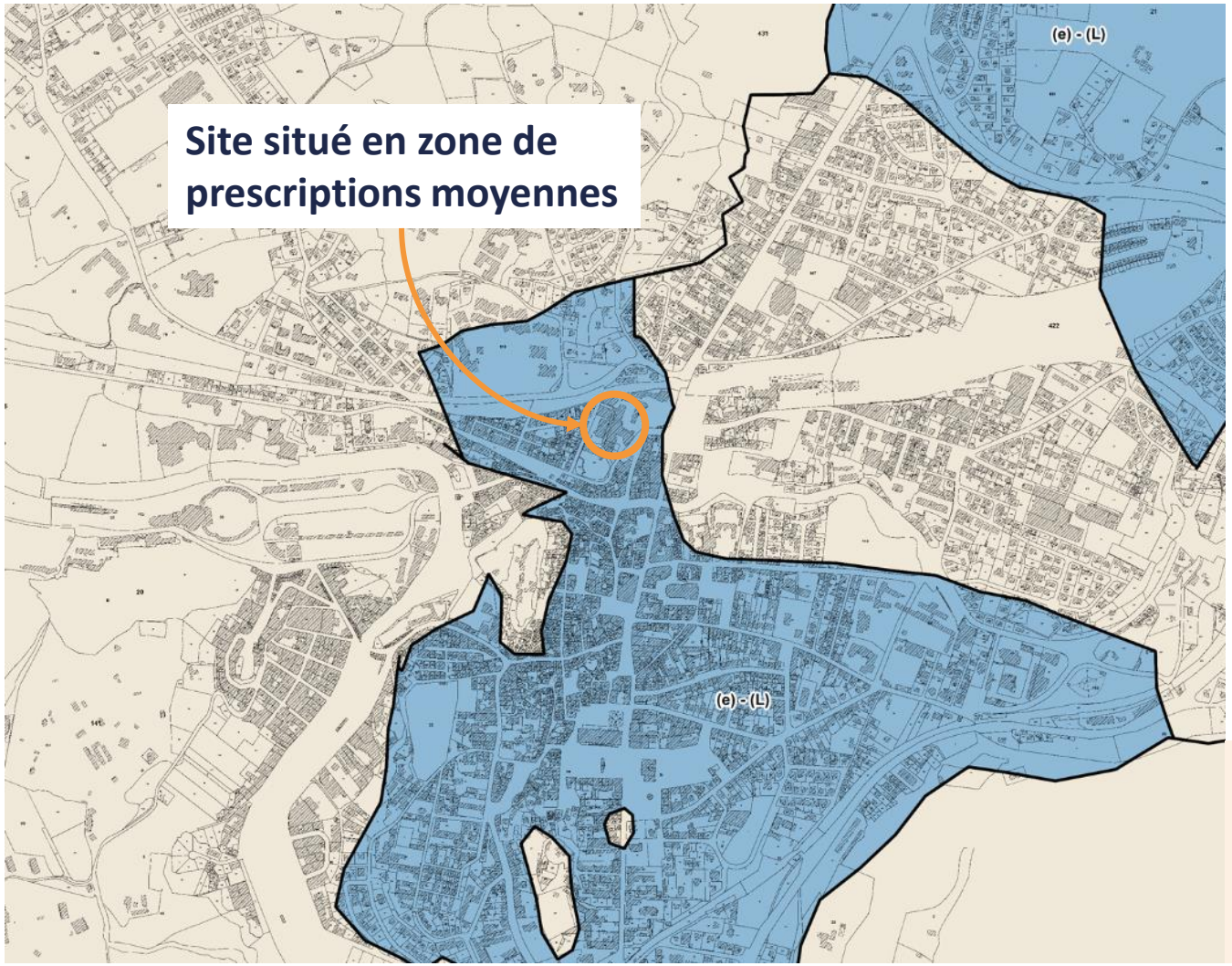

Extrait du PPRS :

En beige : prescriptions limitées

En bleu : prescriptions moyennes

Travaux de mise en conformité sismique estimés à 52 M€.

Un hôpital doit résister à des niveaux de risque plus élevés qu'un bâtiment ordinaire.

Enjeux d'urbanisme

par la ville de Lourdes

L'avenir du site actuel de Lourdes

Lourdes – Atelier du 12 juin 2024

Enjeux d’urbanisme

Pas de contraintes liées à la réglementation au niveau urbanisme

Périmètre du **Site patrimonial remarquable** (SPR) :

- Deux bâtiments repérés dans le site patrimonial remarquable comme étant bâtiment d'intérêt patrimonial : à préserver.

Plan Local d’Urbanisme Intercommunal en cours d’élaboration : le site sera étudié dans ce cadre avec une attention particulière pour son réaménagement.

Possibilité de travailler sur des **Orientation d’Aménagement et de Programmation** (OAP) qui permettront d’orienter le devenir du site, et sa / ses vocation(s).

Vos propositions

L'avenir du site actuel de Lourdes

Lourdes – Atelier du 12 juin 2024

Travail en groupes

Quels services, quelles activités pourraient manquer à la ville, au quartier ?

Comment le site actuel pourrait évoluer pour répondre aux besoins ?

Merci
de votre
participation